

NOTE D'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes pour le budget principal et le budget annexe de la collectivité. Il reprend toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

La Note de conjoncture de la Banque postale de septembre 2022 offre une analyse anticipée des finances des collectivités locales en 2022 qui met en évidence que les communes représentent le niveau territorial le plus touché par la hausse des prix, qui impacte leur épargne brute à la baisse (-11,3 % en 2022) mais n'obère pas trop leur capacité à investir. Les dépenses de fonctionnement, portées par la hausse des charges générales et des frais de personnel, augmenteraient de +5,5 % alors que la croissance des recettes de fonctionnement ne serait que de + 3%.

Avec des produits de fonctionnement en hausse de +2,4 % et des dépenses en hausse de +6,5 %, l'exécution 2022 de la ville de Talant reflète cette tendance, quoique de façon plus accentuée.

Les recettes de fonctionnement augmentant dans une moindre proportion que les dépenses dopées par une inflation à près de 6 %, l'effet de ciseaux contenu depuis 2020 réapparaît. C'est d'autant plus préoccupant que, pour une grande part, l'excédent de ressources dégagé de 326 K€ repose sur des recettes non pérennes (produits de cessions pour 89,5 K€) ou des recettes représentant la contrepartie de dépenses au moins égales (+32 K€ sur les remboursements d'assurance statutaire ou +101 K€ sur les compensations d'exonération de taxes foncières).

Malgré un résultat courant de l'ordre de 1 M€ dégagé par l'exercice, le dynamisme des charges pèse dès 2022 sur le niveau d'épargne et donc sur les capacités d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement baissent en valeur d'une année sur l'autre (-0,8 M€/2021) mais l'écart est quasiment résorbé si l'on tient compte des restes-à-réaliser en N+1. Cela traduit un décalage dans la réalisation des opérations de travaux et par voie de conséquence dans la perception des subventions participant à leur financement.

La commune a poursuivi en 2022 le désendettement engagé en 2021, améliorant ses ratios de dette, et dégageant des marges de manœuvre pour l'avenir. L'impact positif sur les ratios de solvabilité qui en découle est toutefois atténué par la baisse des niveaux d'épargne constatée sur l'exercice.

Le Budget Principal

I - L'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2022

En **mouvements budgétaires** et tenant compte des différentes décisions modificatives intervenues et de la reprise des résultats 2021, les prévisions budgétaires 2022 se sont élevées à 21,9 M€ en dépenses et en recettes, en hausse de 8,2% par rapport à 2021.

Mouvements budgétaires	Prévisions budgétaires 2022		Réalizations budgétaires 2022		Restes à réaliser 2022	
Section	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 710 767,09	6 077 414,09	3 021 971,76	3 008 893,06	981 521,58	169 137,80
résultat antérieur inv	1 366 647,00					
Fonctionnement	15 795 370,56	13 828 758,00	13 182 695,85	14 253 906,78		
résultat antérieur fonc		1 966 612,56				
Total	21 872 784,65	21 872 784,65	16 204 667,61	17 262 799,84	981 521,58	169 137,80

A - Les taux de réalisation

L'analyse des taux de réalisation permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Elle porte sur les opérations réelles retraitées, c'est-à-dire hors résultat antérieur (compte 1068) et mouvements revolving (équilibrés en dépenses et en recettes).

Mouvements réels hors résultat antérieur et revolving	Réalizations réelles 2022		Taux d'exécution 2022		Taux d'exécution 2022 (réalisations + restes-à-réaliser)	
Section	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	2 832 070,14	1 122 675,74	69,37%	67,06%	93,41%	77,16%
Fonctionnement	12 253 080,92	14 073 972,46	95,82%	103,12%	95,82%	103,12%
Total	15 085 151,06	15 196 648,20	89,42%	99,18%	91,72%	100,28%

Les dépenses réelles établies à 15,1 M€ évoluent peu en volume d'une année sur l'autre. Cette apparente stabilité reflète une réalité différente entre section. En fonctionnement, les inscriptions budgétaires augmentent de 2,7 % et surtout bénéficient d'un fort taux de réalisation (95,8% contre 91,8 % en 2021). Les dépenses réelles d'investissement exécutées sont en nette régression par rapport à 2021 (-787 K€ en volume), mais il faut tenir compte de 982 K€ de dépenses engagées en 2022 mais restant à réaliser en 2023. Le taux de réalisation passe alors de 69,4 % à 93,4 %.

Les recettes encaissées sont en nette progression (+8,3 %) portées par 884 K€ de subventions perçues en 2022 dont la majeure partie (824 K€) provient de subventions notifiées en 2021 et reportées en 2022. Le taux de réalisation des recettes avoisine les 100%. Les restes-à-réaliser en recettes constituées de subventions restant à percevoir pour 169 K€, ne modifient pas de façon substantielle le taux de réalisation 2022.

B -L'exécution par nature de dépenses et de recettes

Le compte administratif de la commune retrace l'exécution du budget et présente, par compte et par nature, les titres et mandats émis au cours de l'exercice concerné, avec les produits et charges rattachés.

1- Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2020	% d'évolution / n-1	Réalisé 2021	% d'évolution / n-1	Réalisé 2022	% d'évolution / n-1
Achats et charges externes	2 263 400,57	-18,3%	2 553 184,56	12,8%	2 961 563,08	16,0%
Frais de personnel	7 087 996,76	-0,1%	7 109 127,49	0,3%	7 598 002,80	6,9%
Dépenses d'intervention	1 004 207,11	19,7%	885 617,50	-11,8%	769 703,35	-13,1%
Frais financiers	129 587,66	-11,0%	115 686,64	-10,7%	116 093,30	0,4%
Autres charges de fonctionnement	935 502,76	-1,2%	837 125,41	-10,5%	807 718,39	-3,5%
Charges de fonctionnement	11 420 694,86	-3,2%	11 500 741,60	0,7%	12 253 080,92	6,5%

Contenues depuis 2020, les charges de fonctionnement repartent à la hausse (+6,5 %) sous l'effet de l'inflation qui se répercute directement sur les achats et charges externes et de l'augmentation de la masse salariale (+489 K€/2021) impactée principalement par les revalorisations salariales.

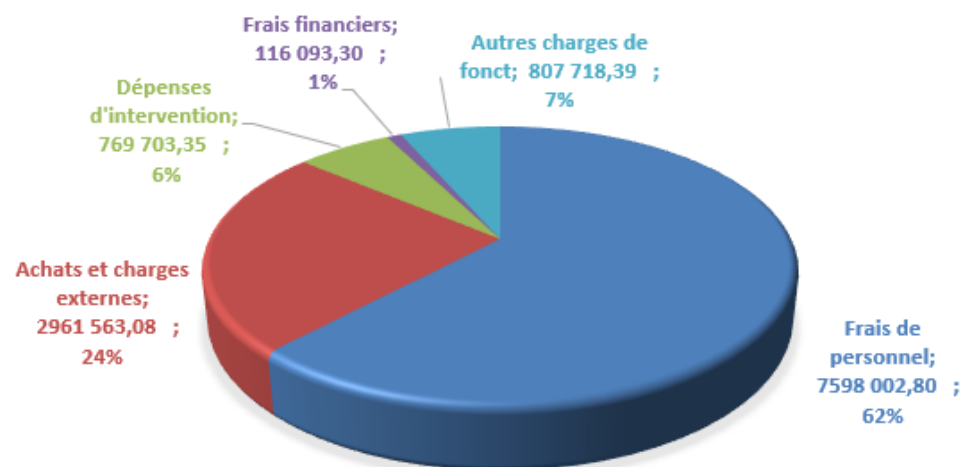
La hausse s'explique également par le fort taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement qui avoisine les 96 % en 2022.

La baisse des dépenses d'intervention et, dans une moindre mesure celle des autres charges de fonctionnement, vient en atténuation des tendances haussières causées par la conjoncture économique et les mesures salariales décidées par l'Etat pour relancer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

L'inflation a atteint + 5,2 % en moyenne en France en 2022 après +1,6 % en 2021 et +0,5% en 2020. Selon l'INSEE, cette nette augmentation des prix à la consommation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+23 %) dont les produits pétroliers (+29%) impactant aussi les services de transport, et de l'alimentation (+6,8%) et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services. Ce niveau d'inflation impacte directement les dépenses constituant le panier des maires et principalement le chapitre 011 « achats et charges externes ».

Malgré ces hausses engendrant une perte d'autofinancement, la commune ne sera pas éligible au « filet de sécurité » mis en place par le gouvernement au titre de 2022. En effet, la commune ne remplit pas la troisième condition, à savoir une perte d'épargne brute d'au moins 25 % du fait, principalement, de la hausse du point d'indice et de la hausse du prix de l'énergie et des dépenses alimentaires.

Composition des dépenses réelles de la section de fonctionnement



• Les achats et charges externes (chapitre 011) : 2,96M€

S'agissant de la commune de Talant, Les charges courantes de fonctionnement augmentent de 16 % en 2022 pour s'établir à 2,96 M€. Ce poste représente 24% des dépenses réelles de fonctionnement et connaît une hausse de 408 K€ par rapport à 2021.

Le poste « alimentation » passe de 278 K€ à 318 K€ de 2021 à 2022 tenant compte des revalorisations du marché de restauration passé avec SHCB.

Les services techniques gèrent 45% des charges courantes de la collectivité parmi lesquels les fluides, l'entretien de terrain, la maintenance et la réparation des bâtiments et du matériel.

Les fluides (eau, gaz, électricité) augmentent de 126 K€ pour s'établir à 523 K€ en 2022.

139 K€ ont été consacrés à l'entretien de terrains contre 81 K€ en 2022. Le marché d'entretien des espaces verts relancé en 2022 a été notifié avec des prix unitaires en hausse concernant les tontes et les tailles. Le désherbage alternatif du cimetière a aussi un coût mais à partir de 2023 la végétalisation du cimetière ne nécessitera plus le recours au traitement mécanique.

279 K€ ont été consacrés en 2022 à la maintenance, l'entretien et la réparation des bâtiments communaux. Ce poste enregistre une hausse de 25 % du fait de l'application des clauses d'actualisation des prix des contrats et marchés. Différentes réparations sont par ailleurs intervenues sur le patrimoine : la pompe de relevage du cellier, le moteur de la cloche de l'église Notre Dame, l'ascenseur du bâtiment Brassens-Vincenot, le skydome de MTE, le portail de Mennetrier.

La consommation des crédits gérés par la direction des Ressources Humaines sur le chapitre 011 passe de 91 K€ à 70 K€. Toutefois, 58 K€ de crédits budgétés ont été annulés en 2022. Il semble en effet que les postes touchés par le contexte sanitaire peinent à retrouver leur niveau d'avant crise. Cela impacte les formations aux agents et les remboursements afférents mais aussi le recours aux prestataires pour les activités de loisirs ou les événements festifs. Pour les vêtements de travail, seuls 19 K€ ont été dépensés sur les 34 K€ prévus.

Parmi les autres postes en augmentation figurent les honoraires (de 33 K€ à 55 K€), les contrats de prestations de services (de 431 K€ à 458 K€), ainsi que les transports collectifs qui passent de 33 K€ à 51 K€.

- **Les dépenses de personnel** (chapitre 012) : 7,6 M€

Les charges de personnel, quasiment stables de 2020 à 2021, repartent à la hausse (+489 K€) mais représentent toujours 62 % des dépenses du chapitre. Les dépenses ont été réalisées à 98 %.

Face à l'inflation, diverses mesures gouvernementales sont intervenues pour redonner du pouvoir d'achat : dégel du point d'indice de 3,5 %, revalorisation des premiers échelons des catégories B, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, reconduction de la GIPA, revalorisation du traitement minimal des agents pour l'aligner sur le SMIC, instauration d'une indemnité inflation :

- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 4,68 € à 4,85 € au 1^{er} juillet 2022.

- Suite aux revalorisations successives du SMIC en octobre 2021, en janvier 2022 puis en mai 2022, des relèvements de traitement sont intervenus dans la fonction publique correspondant à l'obligation de ne pas payer les agents en dessous du salaire minimum.

- Reconduction en 2022 de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui permet de maintenir le niveau de rémunération des agents publics lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur les quatre dernières années.

- Mise en place de l'indemnité inflation pour les personnels titulaires et non-titulaires pour 16,7 K€. Mesure mise en place en 2022 à condition d'avoir perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 K€ nets par mois et bénéficiant aux agents publics à hauteur de 100 € par personne.

Le GVT induisant une augmentation de la masse salariale pèse également, d'autant que l'âge moyen augmente dans la fonction publique territoriale.

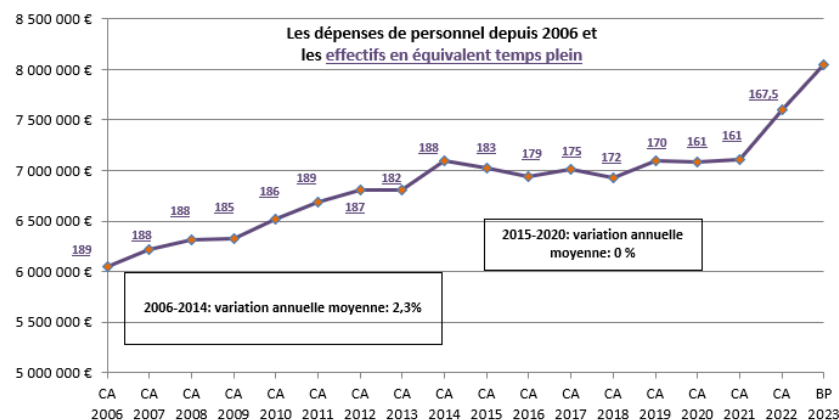
Des embauches complémentaires sont intervenues en 2022 avec notamment l'arrivée d'un cinquième policier municipal et d'un personnel chargé du développement de l'évènementiel de l'Ecrin et de la gestion de la billetterie.

Les crédits du chapitre tiennent compte du personnel géré par la ville et mis à disposition de l'Ecrin et du recrutement d'intermittents pour le fonctionnement de cet équipement. Cette masse salariale, arrêtée à 335 K€, est constituée au 31/12/2022 de 2 agents permanents et 3 agents contractuels sur emplois permanent pour 227 K€ et du recours à des intermittents pour 108 €. Le recours aux intermittents est deux fois plus important qu'en 2021 et témoigne du développement des activités de spectacle et de location de salles.

En fin d'année, le budget annexe rembourse le budget principal (recette équivalente au compte 70841).

Au 31/12/2022, l'effectif permanent de la ville de 149,47 ETP dont 126,67 titulaires et 22,8 non titulaires parmi lesquels 16,8 contractuels sur emplois permanents (1 CDI et 15,8 CDD), 1 collaborateur de cabinet, 1 emploi aidé, 2 assistantes maternelles, 2 apprentis.

Le recours à des vacataires est passé de 12 à 18 ETP avec des recrutements supplémentaires de référents périscolaires et des renforts pour la Maternelle Prévert.



Rappel : charges de personnel 2021 de 588 € par habitant à Talant contre 672 € en moyenne dans la strate 10 000 – 20 000 habitants, soit un différentiel de près de 996 K€ mettant en évidence une gestion raisonnée de la masse salariale communale (chiffres DGFiP 2022 non disponibles à ce jour).

- **Les dépenses d'intervention** (chapitre 65) : 0,77 M€

Les dépenses d'intervention diminuent de 13,1% (-116 K€ par rapport au réalisé 2021)

384 K€ ont été versés par la commune au titre de la contribution au fonctionnement 2022 du CCAS contre 483 K€ en 2021. Ce différentiel de 99 K€ explique en majeure partie la baisse constatée sur le chapitre 65.

Les indemnités des élus et cotisations afférentes augmentent de 1,7% par rapport à 2021 pour s'établir à 193 K€.

Le trésorier municipal a sollicité en 2022 l'extinction et l'admission en non-valeur de créances non recouvrées pour un montant de 5,4 K€ contre 12,7 K€ en 2021.

Des subventions, à hauteur de 174 K€ ont été versées aux associations talantaises. La baisse de 22 K€ par rapport à 2021 provient principalement de la diminution de 17 K€ de la subvention versée à Jagoblues mais s'explique également par le fait que la participation de 5 K€ au frais de fonctionnement de Colysée Ogec est versée en 2022 en « contribution » et non plus en « subvention ».

La participation versée à la Ville de Dijon au titre de la convention restauration, permettant aux agents communaux de profiter des repas élaborés par la cuisine municipale, s'est élevée en 2022 à 2,3 K€.

- **Les charges financières** (chapitre 66) : 116 K€

Tenant compte d'un différentiel d'intérêts courus non échus positif de 8,9 K€, les intérêts de la dette s'élèvent à 116 K€ (-2 K€ par rapport à 2021).

Cette diminution est le fruit de la baisse de l'encours de dette (-987 K€ /2021) mais surtout de la part dans l'encours d'emprunts postérieurs à 2015 adossés à des taux d'intérêts attractifs (inférieurs ou égaux à 1,5 %). Ces facteurs ont permis à la charge de la dette de ne pas augmenter malgré la hausse du taux moyen actuariel de l'encours de dette talantais.

Au 31/12/2022, le taux moyen de l'encours de dette talantais s'élève à 1,80 % (1,33% au 31/12/2021).

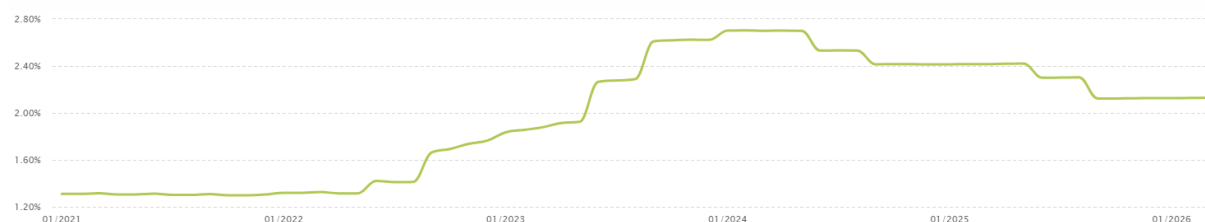
Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	4 986 025 €	67,8%	1,56%
Variable	563 153 €	7,7%	1,59%
Livret A	1 808 737 €	24,6%	2,53%
Total	7 357 915 €	100,0%	1,80%

Les deux emprunts révisibles basés sur le livret A et le livret de développement durable, constituant un quart de l'encours, ont vu leur taux moyen passer de 1,33 % à 2,53 % du fait des revalorisations d'index.

L'emprunt basé variable basé sur l'euribor 3 mois génère dorénavant des intérêts, l'index étant repassé en territoire positif.

La remontée du taux moyen actuariel débutée en 2022 se poursuivra jusqu'en 2024 pour atteindre 2,70 % avant d'amorcer un mouvement de baisse.

Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



• Les autres charges de fonctionnement (chapitres 67, 68 et 014) : 0,81 M€

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 281 K€ contre 245 K€ en 2021. Elles poursuivent leur augmentation du fait de la hausse annuelle de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole (+32,6 K€ chaque année jusqu'en 2030). Bien que stable au niveau national, la contribution de la ville au fonds de péréquation des recettes communales s'inscrit en diminution à 73,9 K€ (77,5 K€ en 2021).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 525 K€ contre 592 K€ en 2021.

8,6 K€ de primes ont été attribuées en 2022, soit une prime-bourg de 1500 € et 71 primes de 100€ à titre de participation à l'achat de vélo à assistance électrique.

Le chapitre 67 porte la subvention d'équilibre de la commune au budget annexe, soit 501 K€ versés sur les 558 K€ prévus. L'Ecrin a encaissé environ 40 K€ de recettes non budgétées (+11 K€ de subvention, +28 K€ de recettes d'exploitation). Ces recettes supplémentaires, combinées à une maîtrise des charges à caractère général, ont permis de ne pas solliciter la totalité de la subvention budgétée. A noter que 350 K€ de remboursement de frais de personnel et de frais annexes par l'Ecrin viennent s'inscrire en déduction, portant la contribution de la commune au fonctionnement de l'équipement à 250 K€.

Par ailleurs, 11 K€ de subventions exceptionnelles de fonctionnement ont été distribuées à 12 bénéficiaires pour soutenir des manifestations exceptionnelles (congrès, championnats...) ou des projets particuliers. Les montants attribués s'échelonnent de 400 à 2000 € et ont fait l'objet d'une délibération d'affectation des crédits au conseil municipal. Cette hausse de 8 K€ des subventions exceptionnelles allouées en 2022 s'inscrit en atténuation de la baisse constatée sur l'attribution des subventions de fonctionnement courant.

Les dotations aux provisions (chapitre 68)

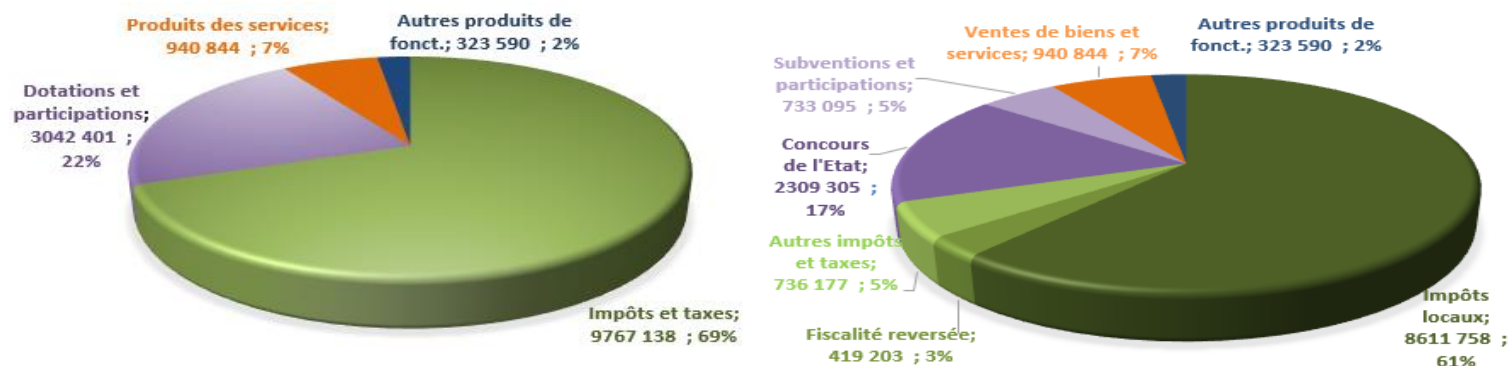
En application du principe de prudence, 15 % du montant des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans au 31/12/N, doit faire l'objet en N+1 d'une dotation aux provisions pour risques et charges. Tenant compte des montants admis en non- valeur par la commune, seuls 2 K€ sur les 5,7 K€ de provisions constituées en 2022 ont été exécutés pour constater la dépréciation des comptes de tiers.

2- Les recettes de fonctionnement

En mouvements réels, les recettes de fonctionnement, en augmentation de 2,4%, s'élèvent à 14,07 M€ en 2022.

Section de fonctionnement (opérations réelles)	Réalisé 2020	% d'évolution / n-1	Réalisé 2021	% d'évolution / n-1	Réalisé 2022	% d'évolution / n-1
Impôts locaux	8 502 574,00	1,2%	8 560 057,00	0,7%	8 611 758,00	0,6%
Fiscalité reversée	399 760,00	0,0%	399 760,00	0,0%	419 203,00	4,9%
Autres impôts et taxes	713 717,31	3,3%	815 683,32	14,3%	736 176,55	-9,7%
Concours de l'Etat	2 422 939,00	0,8%	2 201 199,00	-9,2%	2 309 305,27	4,9%
Subventions et participations	709 979,84	10,5%	718 428,51	1,2%	733 095,45	2,0%
Ventes de biens et services	755 025,81	-23,9%	859 749,66	13,9%	940 844,40	9,4%
Autres produits de fonctionnement	178 933,62	-65,8%	193 543,30	8,2%	323 589,79	67,2%
Produits de fonctionnement	13 682 929,58	-2,7%	13 748 420,79	0,5%	14 073 972,46	2,4%

Composition des recettes de la section de fonctionnement en 2022



- **Les impôts et taxes sont stables** à 9,8 M€, mais leur part relative dans les recettes de fonctionnement diminue légèrement, passant de 71 % à 69 %.

Malgré la baisse des taux de taxes foncière de 2 % et la hausse de 39 % des bases exonérées de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, arrêté à +3,4 %, permet de dégager un gain fiscal de 52 K€ en 2022. Ce qui, ajouté à la revalorisation de 19 K€ de dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal compense la perte de taxe additionnelle sur les droits de mutation de 76 K€.

Le produit de la fiscalité « ménages » (tenant compte également des rôles supplémentaires de TFPB) s'élève à 8,6 M€, en augmentation de 52 K€ par rapport à 2021 sous l'effet d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives arrêté à 3,4 % pour 2022. Deux facteurs s'inscrivent toutefois en atténuation de cette revalorisation

-La reconduction du dispositif d'exonération de 30 % des bases de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville tenant compte d'un ajustement des bases par les services fiscaux générant une hausse de 39 %.

Le dispositif s'applique ainsi à 792 K€ de bases exonérées et génère une perte de produit fiscal de 395 K€. Après prise en compte de l'allocation compensatrice d'exonération versée par l'Etat, le coût net pour la commune est de 234 K€.

-La baisse des taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 2 %

Taux de fiscalité ménage	Taux 2021	Evolution N/N-1	Taux 2022	Evolution N/N-1
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	50,93	0%	49,91	-2%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	107,63	0%	105,47	-2%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	17,69	Taux figé	17,69	Taux figé

En 2022, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales et n'a pas encore recouvré de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les communes ont majoritairement reconduit leur taux en 2022. Talant fait partie des 1,27 % des communes françaises ayant baissé leur taux de foncier bâti. L'effet « taux » induit un manque à gagner fiscal de 167 K€ environ.

La fiscalité reversée est constituée en majeure partie de la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole. Jusqu'à présent stable à 394 K€, son montant a été révisé en 2022 suite à l'adoption du pacte financier et fiscal 2022-2026 entre la Métropole et ses communes-membres. Sur la base de nouveaux critères de répartition de l'enveloppe, la commune s'est vue notifier une dotation de 413 659 €, soit 19 K€ supplémentaires par rapport à 2021.

Parmi les autres impôts et taxes figurent :

Les taxes additionnelles aux droits de mutation qui ont rapporté à la commune 516 K€. Leur rendement reste supérieur aux prévisions mais pâtit de conditions d'accès au crédit moins favorables pesant sur les transactions immobilières (-76 K€ par rapport à 2021).

La taxe sur la consommation finale d'électricité, autre rentrée fiscale non négligeable, se maintient à 194 K€.

La Taxe locale sur la Publicité Extérieure génère un produit de 21,5 K€ (22,3 K€ en 2021)

Les droits de place sont stables à 4,6 K€.

• **Les dotations et participations**, augmentent de 4,2 % (+123 K€), principalement sous l'effet de la hausse des compensations de taxes foncières versées par l'Etat (+93K€).

Les concours de l'Etat représentent 2,3 M€ et sont constitués de la dotation globale de fonctionnement et de compensations d'exonérations fiscales.

La DGF des communes qui inclut à Talant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation, est globalement stable à 2,06 M€ (-11 K€/2021) En effet, la baisse de la dotation forfaitaire de 26 K€ tenant compte de l'écêtement 2022 est partiellement compensée par la hausse de 30 % de la DSU.

Les compensations d'exonération fiscale s'élèvent à 228 K€

En effet, avec la hausse de 39 % des bases exonérées de taxe foncière dans les quartiers de la politique de la ville, l'allocation compensatrice qui représente environ 40 % de l'exonération augmente mécaniquement, passant de 68 K€ en 2021 à 161 K€ en 2022.

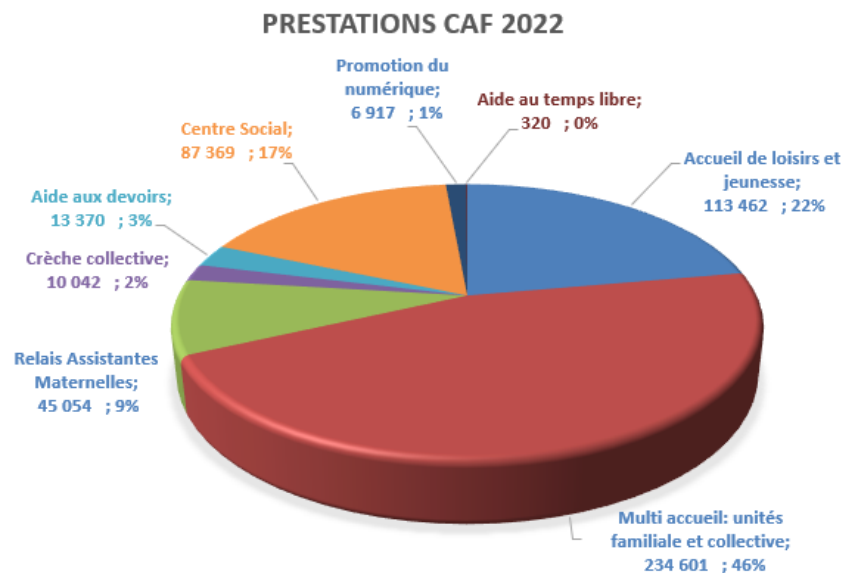
Les subventions et participations augmentent de 2 %, soit un produit supplémentaire de 15 K€.

Parmi les facteurs inflationnistes, on note une forte augmentation, soit + 57 K€, des autres participations de l'Etat (compte 74718) qui comprennent notamment le financement des actions du contrat de ville (26 K€), le remboursement de l'accueil minimum dans les écoles et des frais électoraux pour 5,7 K€, la participation au recrutement du conseiller numérique pour 40 K€.

La commune a sollicité de nouveaux financements en répondant à des appels à projet portant sur les actions culturelles dans les quartiers (été culturel, quartiers d'été, animations au pieds des immeubles...) auprès de la DRAC pour 8 K€ et de la DDETS pour 37 K€. L'instauration du dispositif France service a également déclenché dès 2022 le versement d'une subvention de 15 K€

Par ailleurs, la commune a bénéficié au titre de 2022 d'une majoration de 2,5 K€ de la dotation pour l'élaboration de 1826 titres sécurisés en 2021, portant le montant total perçu à 11 K€. Elle a reçu également une dotation de recensement de 2,1 K€.

La Caisse d'Allocations Familiales demeure l'un des principaux financeurs de la commune



La CAF accompagne financièrement les prestations d'accueil pour l'enfance et la petite enfance. La commune a perçu 511 K€ en 2022 au titre des soldes 2021 et des premiers acomptes 2022 (PSU + bonus territoire).

113 K€ de crédits ont été versés au titre du bonus territoire pour aider au fonctionnement des structures du multi accueil, du Relais d'assistantes Maternelles, de la Pouponnière, de l'accueil de loisirs et jeunesse et participer au financement des postes de coordination jeunesse et petite enfance.

La baisse de 9 % des participations CAF de 2021 à 2022 s'explique par la transformation du CEJ en bonus territoire en 2020 qui a eu pour conséquence de décaler les encaissements 2020 qui ont été perçus en totalité en 2021, gonflant artificiellement l'exercice 2021 de 117 K€. De plus, des indus de 17,5 K€ ont été déduits des avances 2022 versées par la CAF.

La participation CAF au fonctionnement de la crèche la Pouponnière est fléché budgétairement depuis 2021 et n'apparaît plus en déduction du prix du berceau facturé à la ville. Il représente 10 K€ en 2022.

13 K€ ont été accordés pour l'aide aux devoirs au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.

Parmi les nouveaux axes d'intervention figurent la promotion du numérique pour 7 K€.

- **Le produit des services**, arrêté à 941 K€, est en augmentation de 9,4%. A tarif constant, cette évolution témoigne d'une certaine reprise des activités post covid, même si on ne retrouve pas encore les niveaux de 2019. Les redevances usagers (services culturels, sociaux, sportifs, périscolaires et petite enfance)

s'élèvent à 493 K€ (454 K€ en 2021, 372 K€ en 2020 et 582 K€ en 2019). S'agissant des remboursements du budget annexe au budget principal (remboursement de frais et de mise à disposition du personnel), ils s'établissent à 350 K€ (305 K€ en 2021).

On note une baisse du produit de la vente des concessions cimetière (-12 K€).

- Parmi les **autres produits de fonctionnements** (chapitres 013, 75, 76 et 77) se trouvent les atténuations de charges constituées des remboursements d'assurance visant à compenser l'absentéisme du personnel. En 2022, la commune a versé une cotisation d'assurance de 72 K€ et perçu 168 K€ de remboursements. Le taux de sinistralité reste élevé à Talant et risque à termes de générer une hausse de la cotisation d'assurance statutaire.

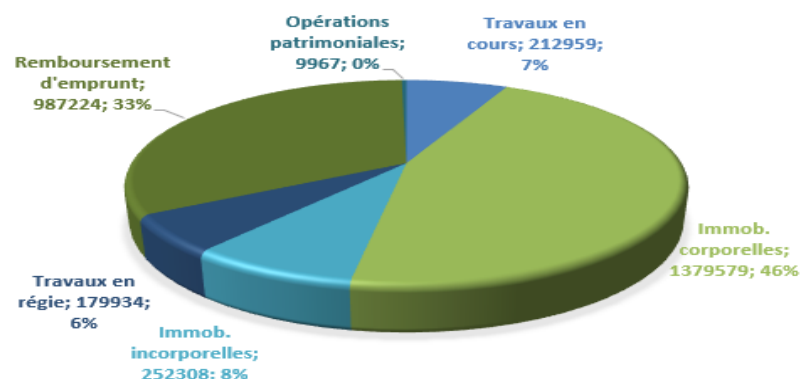
Les remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance concernent le versement du fonds de compensation du supplément familial de traitement.

Le revenu des immeubles s'élève à 38 K€ en 2021, en nette progression (24 K€ en 2021) et concerne aussi bien les loyers versés par l'APSALC, le logement école, les locations de la salle Michelet que les redevances tirées de la location des terrains et des vignes.

Parmi les recettes exceptionnelles figurent les produits de cessions d'immobilisation pour 89,5 K€ (constitués de ventes de terrains exclusivement), de mandats annulés sur exercice antérieurs pour 11 K€ et de produits exceptionnels divers pour 17 K€ (régularisations suite à double facturation).

3- Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réalisées en 2022



Les dépenses réelles d'investissement (hors travaux en régie) s'élèvent à 2,8 M€ (3,6 M€ en 2021).

Les dépenses d'équipement (immobilisations corporelles et incorporelles, travaux en cours) réalisées pour 1,84 M€ en représentent 65 %, le solde étant constitué des dépenses financières (remboursement en capital de la dette pour 987 K€).

Tenant compte des restes-à-réaliser en dépenses sur 2023, le programme d'investissement aura été réalisé à 91,5 %.

Libellé	BP 2022	Total Voté 2022	Mandaté 2022	Restes-à-réaliser 2022	Crédits 2022 annulés	Taux de réalisation avec RAR
Immobilisations incorporelles	304 600,00	468 520,00	252 307,74	109 574,52	106 637,74	77,2%
Immobilisations corporelles	1 957 800,00	1 909 379,27	1 379 579,09	430 204,93	99 595,25	94,8%
Immobilisations en cours	595 000,00	711 567,82	212 959,08	441 742,13	56 866,61	92,0%
Dépenses d'équipement	2 857 400,00	3 089 467,09	1 844 845,91	981 521,58	263 099,60	91,5%
Opérations financières (remboursement de la dette et plafond de gestion de trésorerie)	1 341 300,00	1 351 300,00	987 224,23		364 075,77	73,1%
Dépenses financières	1 341 300,00	1 351 300,00	987 224,23	-	364 075,77	73,1%
Dépenses réelles d'investissement	4 198 700,00	4 440 767,09	2 832 070,14	981 521,58	627 175,37	86%
Travaux en régie espaces verts	90 000,00	90 000,00	48 968,08		41 031,92	54,4%
Travaux en régie Bâtiment	90 000,00	90 000,00	130 966,24		- 40 966,24	145,5%
Autres opérations d'ordre (intégration frais d'étude et récupération avances sur travaux)	35 000,00	90 000,00	9 967,30		80 032,70	11,1%
Dépenses totales d'investissement	4 413 700,00	4 710 767,09	3 021 971,76	981 521,58	707 273,75	85%

Le tableau détaille par opération les dépenses d'équipement prévues et mandatées sur 2022 ou restant à réaliser sur 2023

Compte	Libellé fonction	Opération	BP 2022	Voté 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	Crédits annulés
2031	Bâtiments divers	Projet pole Enfant Mennetrier	20 000,00	20 000,00	5 406,00	20 088,00	- 5 494,00
2031	Bâtiments divers	Gradins cour maternelle Langevin	6 000,00	6 000,00			6 000,00
2031	Bâtiments divers	Etudes diverses dont réfection entrée cellier	30 000,00	30 000,00	10 986,00	11 970,00	7 044,00
2031	Bâtiments divers	Frais d'études rénovation énergétique des bâtiments		57 960,00	57 960,00		0,00
2031	enseignement	Etude poutres hall Triolet			972,00		- 972,00
2031	enseignement	Etude accessibilité entrée Prévert				1 176,00	- 1 176,00
2031	Ecole primaire Marie Curie	Etudes projet de reconstruction du restaurant scolaire	50 000,00	50 000,00	16 940,69	31 099,32	1 959,99
2031	Centre Brassens	Etude amélioration thermique Brassens		180,00	6 920,00		- 6 740,00
2031	Gymnase Marie-Thérèse	Mission ingénierie électrique gymnase MTE		600,00		600,00	0,00
2031	Espaces verts	Etudes patrimoine paysager communal (combe Valton)		23 400,00			23 400,00
2031	Voirie communale et rou	Provision études voirie	5 000,00	5 000,00			5 000,00
2031	Espaces verts	Etudes diverses sur patrimoine communal dont combe Valton	30 000,00	30 000,00	23 400,00	1 081,20	5 518,80
2031	Espaces verts	Crédits d'étude pour l'aire de jeux inclusive des Cerisiers		50 000,00		43 560,00	6 440,00
2031	Vie économique	Etudes requalification CCPJ (mandat SPLAAD)	150 000,00	180 000,00	115 000,00		65 000,00
2051	Informatique	Logiciels pour les services de la mairie et le fonctionmt du réseau	12 600,00	13 380,00	12 518,65		861,35
2051	Informatique	Acquisition licence Televic micros CM		1 000,00	1 800,00		- 800,00
2051	Services communs	Logiciels pour les écoles: logiciel téléphonie softphones	1 000,00	1 000,00	404,40		595,60
		Sous-total immobilisations incorporelles	304 600,00	468 520,00	252 307,74	109 574,52	106 637,74
2116	Cimetières et pompes fu	Travaux cimetière: reprise de concessions et colombariums	30 000,00	51 178,00	46 571,52		4 606,48
2118	Espaces verts	Diverses levées topographiques: bornage sections cimetière	5 000,00	5 000,00	2 310,00		2 690,00
2118	Espaces verts	Acquisition de terrains SAFER	5 000,00	5 000,00			5 000,00
2128	Primaire Langevin	Achat module parc vélo			956,40		- 956,40
2128	Stade de Footbal	Travaux de reprise éclairage terrain sport Rude		14 000,00	676,80	13 868,26	- 545,06
2128	Services communs	Signalétique urbaine à revoir	10 000,00	10 000,00		8 361,67	1 638,33
2128	Services communs	Pose de radars pédagogiques aux abords école Langevin		3 000,00		3 799,20	- 799,20
2128	Espaces verts	Mise en sécurité des falaises	10 000,00	10 000,00		9 708,00	292,00
2128	Espaces verts	Programme rénovation des aires de jeux	50 000,00	0,00			0,00
2128	Espaces verts	Divers travaux espaces verts	20 000,00	20 000,00			20 000,00
2128	Espaces verts	Mobiliers urbains divers sites + illuminations de Noël	30 000,00	35 000,00	31 116,34		3 883,66
2128	Espaces verts	Création parcours de santé		7 450,44	7 450,44		0,00
2128	Jardins familiaux	Pose drain, vanne et bordures jardins familiaux		4 920,00	4 920,00		0,00
2128	Vignes	Préparation de terrain avant plantation de vignes	3 000,00	3 000,00			3 000,00
2128	Vignes	Vigne "cote aux ails": construction de murgers en pierre pour création de clos (tranche 2)	25 000,00	25 000,00	8 441,69		16 558,31

Compte	Libellé fonction	Opération	BP 2022	Voté 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	Crédits annulés
2135	Hôtel de ville	Réfection salle du conseil (acquisition système de conférence)		360,00			360,00
2135	Hôtel de ville	Rénovation bureaux premier étage Eudes III		18 909,37	26 442,03		- 7 532,66
2135	Hôtel de ville	Poursuite remplacement velux deuxième étage Mairie annexe	10 000,00	10 000,00	14 009,94		- 4 009,94
2135	Hôtel de ville	Rénovation climatisation Maison du Chapitre		13 016,01	13 016,00		0,01
2135	Hôtel de ville	Rénovation menuiseries Maison du Chapitre		28 220,00	28 220,00		0,00
2135	Hôtel de ville	Travaux installation borne électrique		4 762,56	5 299,32		- 536,76
2135	Hôtel de ville	Travaux reprise chéneaux maison Godefroy			10 686,88		- 10 686,88
2135	Hôtel de ville	Travaux rénovation Hôtel de ville (électricité, plomberie)			11 946,61		- 11 946,61
2135	Ateliers municipaux	Travaux installation borne électrique		2 324,11	2 324,11		0,00
2135	Ateliers municipaux	Travaux CTM (rénov alarme intrusion, motoréduction rideau métallique)			11 716,86		- 11 716,86
2135	Bâtiments divers	Remise à niveau signalétique bâtiment (totems, enseignes, panneau)	40 000,00	40 000,00	5 187,60	9 374,40	25 438,00
2135	Bâtiments divers	Provision travaux divers bâtiments	100 000,00	100 000,00	9 809,05	31 285,70	58 905,25
2135	Bâtiments divers	Ad'AP: travaux de mise en accessibilité des sites. Reliquat pour travaux de finition dans le cadre du programme pluriannuel 2016-2021	20 000,00	27 152,00			27 152,00
2135	Bâtiments divers	Installation nouveau système alarmes anti-intrusion+ pannes alarme incendie Triolet + panne ascenseur A. de Vergy		40 000,00			40 000,00
2135	Locaux Freinet	Travaux menuiseries peinture site Freinet				13 671,41	- 13 671,41
2135	Police municipale	Travaux installation borne électrique		1 736,11	1 736,11		0,00
2135	Police municipale	Réfection alarme Police municipale			2 779,20		- 2 779,20
2135	Ecole Maternelle Jean Macé	Signalétique Ecole Macé			777,60		- 777,60
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Langevin maternelle: réfection bureau directrice	3 600,00	3 600,00	3 417,90		182,10
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Langevin maternelle: remplacement chaudière	12 000,00	12 000,00	10 221,84		1 778,16
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Réfection salle polyvalente Langevin maternelle		24 467,39	24 467,39		0,00
2135	Ecole maternelle Paul Langevin	Travaux électriques volets roulants et porte parking Langevin mat			3 778,83		- 3 778,83
2135	Ecole maternelle Elsa Triolet	Rénovation cour maternelle Triolet		26 011,28	21 306,74	4 493,81	210,73
2135	Ecole primaire Marie Curie	Primaire Curie: rénovation faux plafonds salles 1,2 et 3 + peintures	14 400,00	14 400,00	14 053,20		346,80
2135	Ecole primaire Marie Curie	Primaire Curie: remplacement menuiseries hall d'entrée	6 000,00	6 000,00	6 349,10		- 349,10
2135	Ecole primaire Marie Curie	Reconstruction restaurant scolaire Primaire Curie		22 849,80	14 120,40	11 413,20	- 2 683,80
2135	Ecole primaire Marie Curie	Travaux porte d'entrée préau Curie			5 577,60		- 5 577,60
2135	Ecole primaire Marie Curie	Travaux d'aménagement: pose d'un placard			2 424,00		- 2 424,00
2135	Ecole primaire Marie Curie	Réfection éclairage salles de classe			4 107,12		- 4 107,12
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Langevin primaire: remplacement chaudière	12 000,00	12 000,00	10 935,08		1 064,92
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Signalisation Ad'Ap Langevin Primaire		1 952,77	1 952,77		0,00
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Travaux volets roulants Langevin primaire			8 537,95		- 8 537,95
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Pose porte Langevin primaire			7 488,00		- 7 488,00
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Travaux EPS toiture Langevin primaire			6 243,10		- 6 243,10
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Modification système interphone et accès garderie			2 599,56		- 2 599,56
2135	Ecole primaire Paul Langevin	Signalétique Langevin			2 479,20		- 2 479,20

Compte	Libellé fonction	Opération	BP 2022	Voté 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	Crédits annulés
2135	Ecole primaire Jacques P	Remplacement menuiseries salles 16et17 Primaire Prévert		5 102,40	5 102,40		0,00
2135	Ecole primaire Jacques P	Etude topographique école Prévert		4 674,00	4 674,00		0,00
2135	Ecole primaire Jacques P	Primaire Prévert: réfection de trois salles de classe	26 400,00	26 400,00	10 208,16	11 480,40	4 711,44
2135	Ecole primaire Jacques P	Primaire Prévert: reprise mur extérieur cuisine restaurant	22 800,00	22 800,00	26 602,44		- 3 802,44
2135	Ecole primaire Jacques P	Déplacement sirène école Prévert			514,79		- 514,79
2135	Ecole primaire Jacques P	Travaux signalétique Primaire Prévert			3 132,00		- 3 132,00
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Travaux Ad'Ap Triolet Primaire		2 519,04	2 519,04		0,00
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Poursuivre rénovation cour primaire Triolet	490 000,00	510 000,00	275 889,78	211 256,05	22 854,17
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Primaire Triolet: création d'un self	20 000,00	20 000,00	22 506,00	1 440,00	- 3 946,00
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Travaux menuiseries hall d'entrée, cuisine, salle de cinéma	6 000,00	6 000,00	8 596,13		- 2 596,13
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Aménagement des extérieurs			4 141,20		- 4 141,20
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Installation système alarme incendie			7 348,80		- 7 348,80
2135	Ecole primaire Elsa Triolet	Travaux VMC Triolet primaire			5 835,31		- 5 835,31
2135	Bibliothèques et médiath	Rénovation sous-station Chauffage Vincenot		9 974,02	9 974,02		0,00
2135	Bibliothèques et médiath	Travaux volets roulants salle conviviale Bibliothèque			1 673,23		- 1 673,23
2135	Entretien du patrimoine c	Rénovation horloge Mère Eglise Notre Dame			2 090,40		- 2 090,40
2135	Entretien du patrimoine c	Travaux ascenseur Alix de Vergy			4 898,93		- 4 898,93
2135	Centre Brassens	Rénovation ascenseur Brassens		8 783,40	6 223,40		2 560,00
2135	Centre Brassens	Signalétique bibliothèque		247,20	247,20		0,00
2135	Centre social - La Turbin	Signalisation Turbine			8 628,00		- 8 628,00
2135	Salle Robert Schuman	Travaux séparation Hotte et CTA Schuman			1 729,08		- 1 729,08
2135	Cellier	Rénovation armoire électrique cellier	11 000,00	11 000,00	10 447,56		552,44
2135	Cellier	Travaux poste relevage cellier			8 220,00		- 8 220,00
2135	Cellier	Agencement salle du cellier			1 691,70		- 1 691,70
2135	Grenier	Travaux réfection chéneau Grenier			2 750,00		- 2 750,00
2135	Mennetrier	Travaux menuiserie Mennetrier			6 409,37		- 6 409,37
2135	Mennetrier	Installation plomberie			1 032,91		- 1 032,91
2135	Gymnase Marie-Thérèse	Séparation hall d'entrée / gymnase MTE	10 000,00	17 000,00	15 387,60		1 612,40
2135	Gymnase Marie-Thérèse	Rénovation escalier	9 000,00	9 000,00	8 496,00		504,00
2135	Gymnase Marie-Thérèse	Signalitique MTE			1 504,80		- 1 504,80
2135	Gymnase Santana	Modification commande éclairage Santana		2 332,08	2 332,08		0,00
2135	Tennis couverts	Rénovation ATT pool hause et accessibilité vestiaires		41 036,10	17 358,77	23 677,33	0,00
2135	Football	Travaux branchement eau stade Rude		5 727,77	5 727,77		0,00
2135	Football	Rénovation clôture terrain foot Rude			3 953,70		- 3 953,70
2135	Club jeunes	Travaux de couverture Club jeunes		1 960,97	1 960,97		0,00
2135	Club jeunes	Travaux Ad'Ap club jeunes			3 652,70		- 3 652,70

Compte	Libellé fonction	Opération	BP 2022	Voté 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	Crédits annulés
2135	Autres opérations d'amé	Réparation liaison entre deux sites		1 702,85	1 702,85		0,00
2135	Vie économique	Travaux centre commercial du Point du Jour	600 000,00	50 000,00	16 095,96		33 904,04
2135	Vie économique	Acquisition deux locaux commerciaux			9 100,00		- 9 100,00
2138	Vie économique	Acquisition 2 cellules CCPJ + parcelle rue Charles Dullin		120 800,00	118 080,00		2 720,00
21533	Services communs	Travaux de vidéoprotection: écoles Prévert, Triolet, Langevin, Macé	120 000,00	100 500,00	95 555,30	5 359,22	- 414,52
21533	Services communs	Divers travaux sur les réseaux de voirie communale	20 000,00	20 000,00	12 552,62	8 350,09	- 902,71
21533	Ecole maternelle Jean Ma	Maternelle Macé: liaison fibre	15 000,00	15 000,00	9 779,98		5 220,02
21533	Services communs	Rajout prises illumination Noël sur proposition conseils de quartiers		5 000,00		6 595,56	- 1 595,56
21534	Foires et marchés	Remplacement borne foraine Place Mendès France	8 000,00	10 000,00	9 732,00		268,00
2158	Police municipale	Armement non létal + équipement radio pour voiture	5 400,00	5 400,00			5 400,00
2182	Parc automobile	Provision achat véhicule: type modus	15 000,00	15 000,00			15 000,00
2182	Parc automobile	Acquisition véhicule DST + remorque porte- engins	50 000,00	63 000,00	28 679,76		34 320,24
2182	Parc automobile	Acquisition Renault Master benne basculante				46 720,56	- 46 720,56
2182	Parc automobile	Aménagement véhiclule Citroen jumpy CTM			4 086,08		- 4 086,08
2183	Services communs			29 500,00			29 500,00
2183	Police municipale	Achat photocopieur Police		3 263,56			3 263,56
2183	Informatique	Matériel informatique pour les services municipaux et le réseau	20 000,00	20 009,63	24 492,61		- 4 482,98
2183	Informatique	Totems électroniques dans la bâtiments accueillant du public	15 000,00	15 000,00	10 493,70		4 506,30
2183	Services communs	Acquisition matériel de video protection			29 477,93		- 29 477,93
2183	Police municipale	Acquisition copieur Canon Runner Advance DX			3 263,56		- 3 263,56
2183	Services communs	Matériel informatique pour les écoles	10 000,00	12 197,46	12 263,76		- 66,30
2184	Administration générale	Mobilier pour les services municipaux	10 000,00	13 665,28	9 532,41	5 143,82	- 1 010,95
2184	Services communs	Mobilier pour les écoles	7 000,00	8 755,43	6 228,03		2 527,40
2184	Gymnase Marie-Thérèse	Mobiller service des sports		391,14	391,14		0,00
2188	Ateliers municipaux	Outillages machines taille-haies, souffleuse, débroussailleuse)	5 000,00	12 000,00	25 279,03		- 13 279,03
2188	Bâtiments divers	Petit matériel divers sites (barnum, tente, barrières...)	15 000,00	15 207,10	4 531,34		10 675,76
2188	Bâtiments divers	Achat défibrillateurs Turbine + Macé	3 000,00	4 000,00	3 590,40	216,00	193,60
2188	Bâtiments divers	Acquisition sèche-mains électrique		20 000,00			20 000,00
2188	Informatique	Matériel de téléphonie pour les services municipaux (coques tél.)	2 000,00	2 000,00	1 680,36		319,64
2188	Elections	Matériel pour les élections (isoloirs)	5 000,00	5 000,00	5 141,11		- 141,11
2188	Police municipale	Matériels capture d'animaux errants	1 100,00	1 100,00			1 100,00
2188	Police municipale	Achat d'armes Police municipale		2 920,00	2 920,00		0,00
2188	Services communs	Matériel de nettoyage et d'entretien des locaux	3 500,00	3 500,00	3 499,20		0,80
2188	Ecole maternelle Jean Ma	Maternelle Macé: achat d'un écran de protection	125,00	125,00			125,00
2188	Ecole maternelle Jean Ma	Acquisition lave-linge et sèche-linge			1 584,00		- 1 584,00
2188	Ecole primaire Jacques P	Acquisition matériel Primaire Prévert			489,17		- 489,17
2188	Ecole primaire Elsa Triolet	Primaire Triolet: achat d'un écran de protection	125,00	125,00			125,00
2188	Ecole primaire Elsa Triolet	Acquisition Sèche-linge Triolet			3 162,00		- 3 162,00
2188	Bibliothèques et médiath	Ouvrages et fonds documentaire	17 650,00	17 650,00	17 342,74		307,26
2188	Cellier	Agencement salle du cellier			684,88		- 684,88
2188	Services communs	Equipements sportifs (autolaveuse ATT, tatamis judo et aikido, installation bornes fixes sur parcours santé	8 700,00	8 700,00	2 964,00	3 990,25	1 745,75
2188	Services communs	Matériels de sécurisation passage piéton (panneaux signalisation, radars)			3 437,40		- 3 437,40
2188	Espaces verts	Acquisition matériels, outillages espaces verts			1 851,25		- 1 851,25
		Sous-total immobilisations corporelles	1 957 800,00	1 909 379,27	1 379 579,09	430 204,93	99 595,25

Compte	Libellé fonction	Opération	BP 2022	Voté 2022	Mandaté 2022	RAR 2022	Crédits annulés
2312	Football	Stade Rude: création vestiaires, travaux fibre		24 148,92	22 996,91	1 152,00	0,01
2313	Le Relais	Travaux aménagement accueil Relais		6 389,16	6 389,16		0,00
2313	Police municipale	Travaux aménagement locaux police municipale		6 029,74	4 829,74	1 200,00	0,00
2313	Tennis couverts	ATT: reconstruction club house + accessibilité vestiaires + études	560 000,00	635 000,00	142 120,44	439 390,13	53 489,43
238	Bâtiments divers	Avances versées sur marché rénovation ATT	35 000,00	35 000,00	11 594,05		23 405,95
238	Ecole maternelle Elsa Triolet	Avances versées sur marché rénovation cour Triolet			19 592,90		- 19 592,90
238	Bâtiments divers	Avances versées sur marchés: marché ATT		5 000,00	5 435,88		- 435,88
		Sous-total immobilisations en cours	595 000,00	711 567,82	212 959,08	441 742,13	56 866,61
		DEPENSES D'EQUIPEMENT DES SERVICES	2 857 400,00	3 089 467,09	1 844 845,91	981 521,58	263 099,60

Un tiers des dépenses d'équipement, soit 604 K€, a été réalisé au profit des écoles talantaises en 2022. Parmi les opérations les plus importantes figurent le projet de reconstruction du restaurant scolaire de l'école Curie, la rénovation de la cour de la maternelle Triolet, la réfection de la salle polyvalente et du bureau de la directrice de la maternelle Langevin, la reprise du mur extérieur de la cuisine du restaurant de la primaire Prévert, la poursuite de la rénovation de la cour de la Primaire Triolet et la création d'un self-service, ainsi que de nombreux travaux de signalétiques dans l'ensemble des écoles.

Hors travaux dans les écoles, des opérations d'aménagement de bâtiments ont été menées pour 295 K€, parmi lesquelles la poursuite de la rénovation des bureaux de la mairie annexe pour 40 K€, et de la maison du Chapitre pour 53 K€ (climatisation, menuiseries, réfection électricité et plomberie), la séparation du hall d'entrée et du gymnase MTE pour 15 K€, ainsi que des travaux de sécurisation au CCPJ pour 16 K€.

La commune a consacré 159 K€ pour les travaux de l'ATT avec la reconstruction du club house et l'accessibilité des vestiaires et 23 K€ pour finaliser la création d'un vestiaire pour le stade Rude.

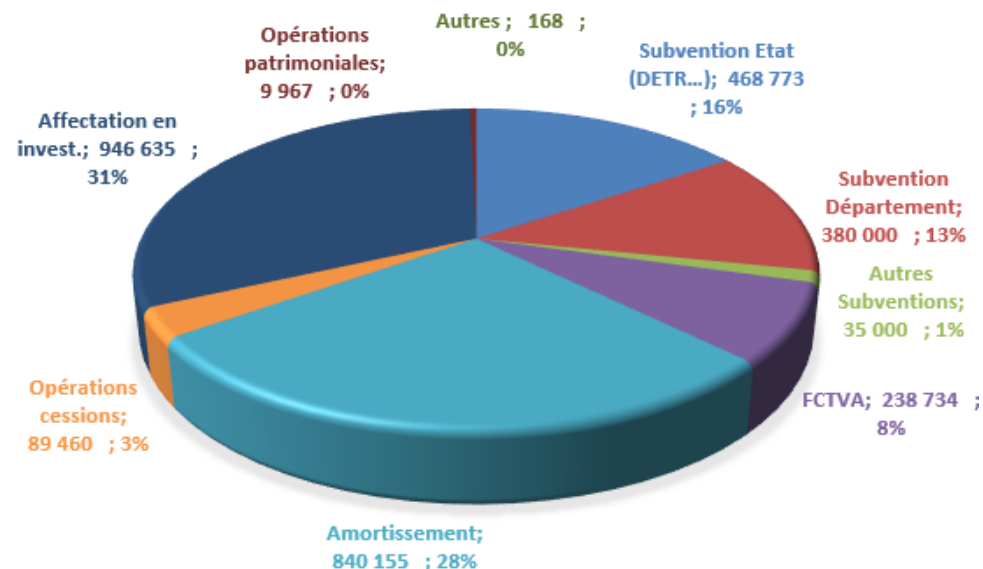
Des travaux de vidéoprotection sont intervenus pour 138 K€ ainsi que 14 K€ pour l'aménagement des locaux de la Police municipale.

Des travaux d'aménagement de terrains ont été réalisés pour 54 K€ parmi lesquels la création d'un parcours de santé et la poursuite de la construction de murgers pour la création de clos.

Les travaux de reprise de concessions dans le cimetière se sont élevés à 47 K€

Des études ont été menées pour 238 K€ dont 115 K€ destinés à la requalification du CCPJ dans le cadre du premier mandat d'étude confié à la SPLAAD et 65 K€ d'études sur la rénovation énergétique et l'amélioration thermique des bâtiments. L'acquisition de 4 cellules du CCPJ et d'une parcelle rue Charles Dullin a coûté 127 K€

Le financement de l'investissement (en euros)



- **Les produits budgétaires encaissés en 2022** se sont élevés à 3 M€ contre 1,25 M€ en 2021.

La commune a perçu un montant de 884 K€ de subventions pour participer au financement des investissements suivants :

- Vestiaires Stade Rude : 35 K€ de la Fédération Française du Football, 344 K€ du CD 21 et 330 K€ au titre de la DETR ;
- Aménagement des cellules de police : 30 K€ du CD 21 et 73 K€ au titre de la DETR ;
- Remplacement des fenêtres du 1^{er} étage de la mairie annexe : 6 K€ du CD 21 ;
- Extension du système de vidéoprotection : 18 K€ au titre du FIPD ;
- Création d'un parcours de santé : 10 K€ de l'Agence Nationale du Sport ;
- Accessibilité des tennis : 34 K€ de DETR ;
- Acquisition de défibrillateurs : 3,6 K€ de DETR.

Toutes ces subventions sont comptabilisées avec un décalage de 1 à 2 ans en moyenne avec les dépenses d'équipement qu'elles financent et leur encaissement est assez aléatoire en fonction des années. En 2021, aucune subvention d'équipement n'avait été perçue.

Le FCTVA encaissé sur les dépenses 2021 baisse encore à 239 K€ et ne représente plus que 8 % des recettes de la section. En 2021, la commune a réalisé près de 1 M€ de dépenses d'aménagement de terrains qui, depuis l'automatisation du FCTVA appliqué en 2021, ne sont plus éligibles.

De même qu'en 2021, la commune n'a pas mobilisé d'emprunt.

Afin de couvrir le déficit d'investissement 2021, une recette inscrite au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » participera pour 31 % au financements des investissements.

Les mouvements d'ordre budgétaire regroupent les amortissements pour 840 K€ (en baisse de 75 K€ par rapport à 2021), des opérations de cessions pour 89 K€ (cession de terrains), ainsi que des opérations patrimoniales pour 10 K€ permettant la récupération d'avance sur travaux.

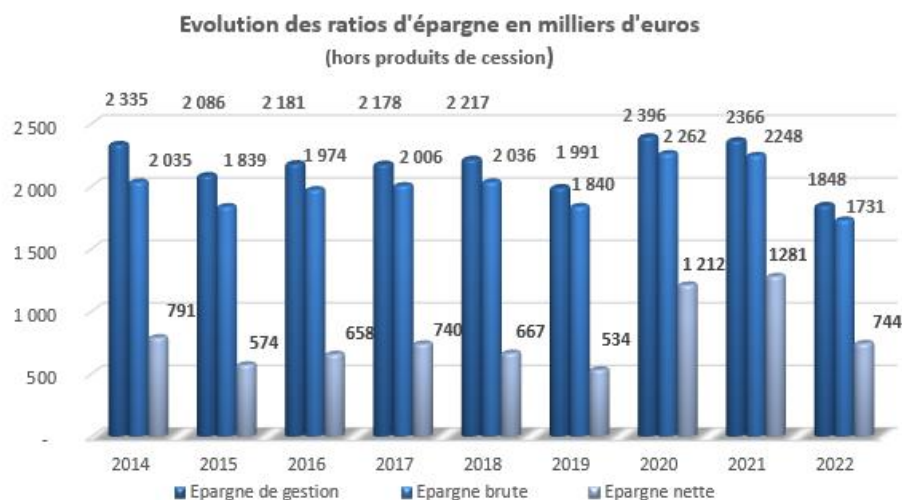
• **Les recettes notifiées non ordonnancées** (restes-à-réaliser) s'élèvent à 169 K€ en 2022 et sont constituées de subventions notifiées à percevoir sur 2023. Elles concernent la rénovation des tennis pour 139 K€, l'extension de la vidéoprotection pour 25 K€ et la rénovation de la cour de l'école Triolet pour 5 K€.

II - Les indicateurs de la santé financière de la collectivité

A - Les ratios d'épargne

L'analyse financière locale distingue traditionnellement trois épargnes : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Afin de neutraliser les fluctuations liées aux recettes exceptionnelles et d'obtenir des bases de comparaison plus pertinentes, il convient de soustraire du calcul de ces différents soldes les produits de cessions figurant au compte 775 que la commune encaisse de façon inégale dans le temps.

Base : comptes administratifs de la commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des cessions en milliers d'euros	294		507		504	422	8	0,1	89



L'épargne de gestion constituée du solde entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement hors mouvements financiers représente l'épargne disponible afin d'assurer le règlement des intérêts. Arrêté à 1,85 M€ ce ratio baisse en 2022 sous l'effet d'une hausse des dépenses de fonctionnement hors intérêt beaucoup plus accentuée que celle des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute constituée de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1,7 M€. La charge d'intérêt étant constante d'une année sur l'autre, l'épargne brute reproduit également le différentiel entre dépenses et recettes de fonctionnement et reflète l'effet de ciseaux.

Enfin, **l'épargne nette** équivalent à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette diminue d'autant plus que l'échéance d'emprunt augmente sous l'effet de la progressivité de l'emprunt revolving. Fin 2022, le niveau d'épargne susceptible d'être mobilisée pour autofinancer les investissements n'est plus que de 744 K€ contre 1281 K€ fin 2021.

Face à l'évolution des dépenses de fonctionnement, on constate une dégradation des niveaux d'épargne de gestion et d'épargne brute de la commune qui passent sous le seuil des 2 millions d'euros. Toutefois, sans mobilisation d'emprunt en 2021 et 2022, la commune a maintenu un remboursement en capital inférieur à 1 million d'euros, préservant ainsi le niveau d'épargne nette.

B - Marges de financement

La marge d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / produits de fonctionnement) qui s'améliorait depuis 2019, amorce une inversion de tendance passant de 90,7% à 94,1%. Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement sans recourir à l'emprunt une fois les charges obligatoires payées.

Le ratio frais de personnel (compte 64) + intérêts de la dette + participations / produits de fonctionnement qui étudie **la rigidité des charges** se dégrade également, passant de 51,6 % à 53,9 % en 2022

Calculé à partir des données DGFIP 2021, il se situait à 52,3 % à Talant contre 53,5 % dans la strate.

C - Les ratios d'endettement

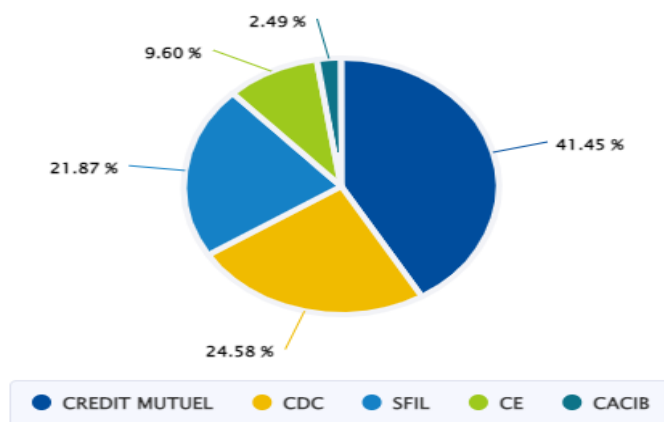
Caractéristiques de l'encours de dette

Caractéristique de la dette au :	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Votre dette est de	8 345 139 €	7 357 915 €	- 987 224 €
Son taux moyen s'élève à	1,33%	1,80%	+ 0,47%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 5 mois	10 ans et 11 mois	- 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans	5 ans et 9 mois	- 3 mois
Son nombre de lignes est de	10	9	- 1

Source finance active

Au 31/12/2021, la dette de la ville de Talant se compose de 9 emprunts (dont un emprunt revolving), conclus auprès de 5 établissements prêteurs pour un encours total de 7 357 915 €. Un emprunt est arrivé à échéance en 2022.

Répartition des prêteurs (en % de l'encours)

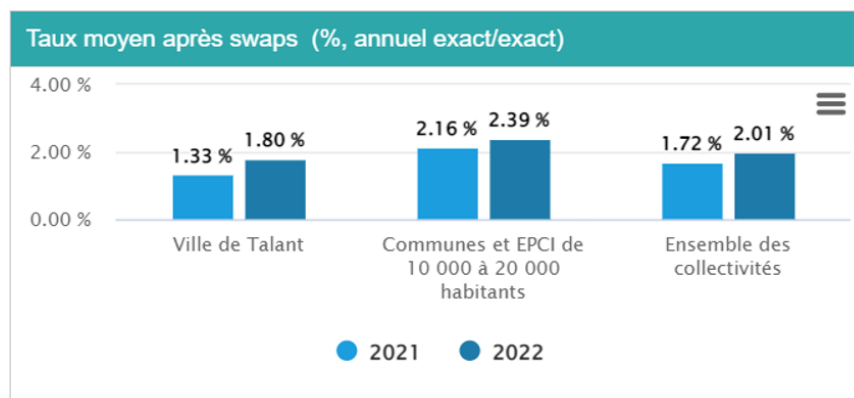


Le Crédit mutuel est le principal financeur (41 % du volume des financements). CDC et SFIL représentent ¼ des emprunts chacun.

67,8 % de l'encours de dette est indexé sur des taux fixes. 24,6 % de l'encours est constitué par deux emprunts révisables indexés sur le livret A et le livret de développement durable. Il reste un emprunt à taux variable constituant 7,7% du stock de dette. Tous ces emprunts relèvent de la classification 1 A selon la charte Gissler, soit le risque le plus faible possible.

Sans nouvelle mobilisation d'emprunt en 2021, la commune s'est désendettée de 987 K€ durant l'exercice, soit le remboursement en capital de la dette, emprunt revolving compris.

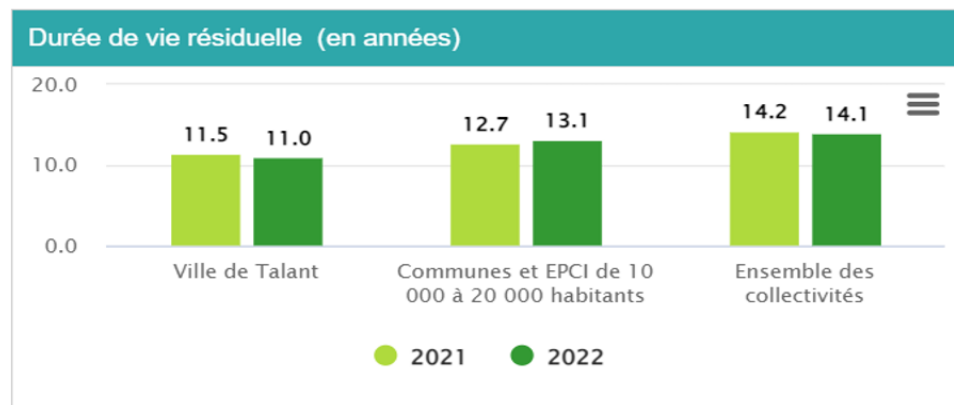
Le taux moyen de la dette



Porté par les emprunts révisables dont le taux moyen (2,53%) a fortement augmenté suite aux revalorisations successives des index et qui représentent 24,6 % du capital restant dû, le taux moyen de la dette talantaise passe de 1,33 % en 2021 à 1,80 % en 2022. Le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus.

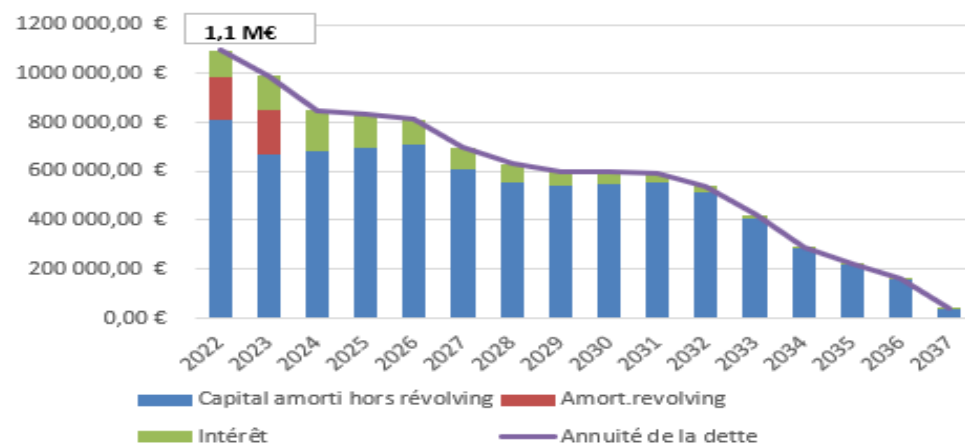
Bien qu'en hausse, il reste toutefois inférieur à celui de la strate du fait de la souscription d'emprunts à taux fixe très performants entre 2015 et 2020.

La durée de vie résiduelle moyenne de la dette



La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est la moyenne des durées des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Elle s'établit à 11 années, en deçà des moyennes de la strate et de l'ensemble des collectivités.

Le profil de remboursement de la dette (annuité de la dette)



Le service de la dette s'élève à 1,1 M€ en 2022 dont 987 K€ de remboursement en capital et 107 K€ de charge d'intérêts, à laquelle il faut ajouter 8,9 K€ d'intérêts courus non échus (ICNE) rattachés à l'exercice 2022. La courbe représentant l'annuité s'infléchit en 2024 et l'annuité passe à 850 K€ avec l'extinction de l'emprunt revolving, sans incidence sur la charge d'intérêt puisque cet emprunt a un taux fixé à zéro.

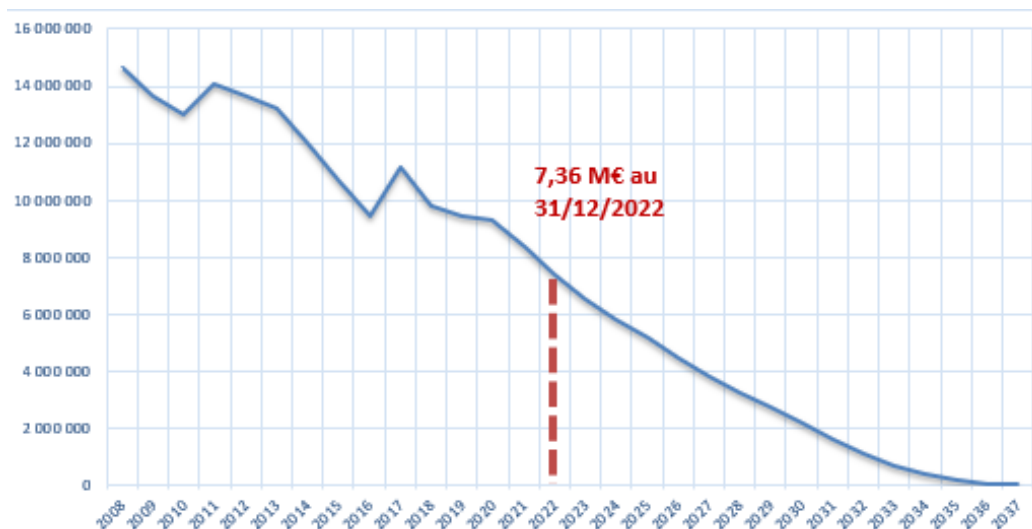
Le poids de la dette, soit l'annuité rapportée aux recettes de fonctionnement s'établit à 7,8 % en 2022 contre 7,9 % en 2021. La hausse de l'annuité de la dette (+19 K€) est plus que compensée par la hausse des recettes de fonctionnement.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la commune s'établit à 4 années au 31/12/2022. C'est le temps que mettrait la commune pour se désendetter si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

Sous l'effet de la contraction de l'épargne brute, ce ratio remonte légèrement et ce, bien que le niveau d'endettement de la commune (encours de dette/RRF) diminue encore en passant de 60,7 % en 2021 à 52,3 % en 2022 du fait de la baisse significative de l'encours de dette. En 2021, les analyses DGFIP font état d'un ratio d'endettement de 61,3 % pour la commune et 60,1% pour la strate.

En 2022, **l'encours de dette** est de 616 € par habitant (704 € en 2021) et l'annuité de 92 € par habitant (91 € en 2021).

Le capital restant dû au 31/12/N



III - La reprise et l'affectation du résultat 2022

A - La détermination des résultats 2022

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2022		TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	3 021 971,76	3 008 893,06	-13 078,70
Fonctionnement	13 182 695,85	14 253 906,78	1 071 210,93
Résultat de l'exercice 2022	16 204 667,61	17 262 799,84	1 058 132,23
Résultat fonct 2021		1 966 612,56	1 966 612,56
Résultat inv. 2021	1 366 647,00		- 1 366 647,00
Report résultats antérieurs	1 366 647,00	1 966 612,56	599 965,56
Résultat de clôture exercice 2022	17 571 314,61	19 229 412,40	1 658 097,79
Restes à réaliser 2022	981 521,58	169 137,80	-812 383,78
Excédent cumulé global			845 714,01

Porté par un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€, le résultat courant de l'exercice 2022 s'établit à 1,06 M€.

Le résultat de clôture 2022, fortement impacté par un déficit d'investissement reporté de 1,37 M€, passe de 2,6 à 1,7 M€.

Avec un solde de restes-à-réaliser de 812 K€ en dépenses, l'excédent cumulé global s'élève à 846 K€.

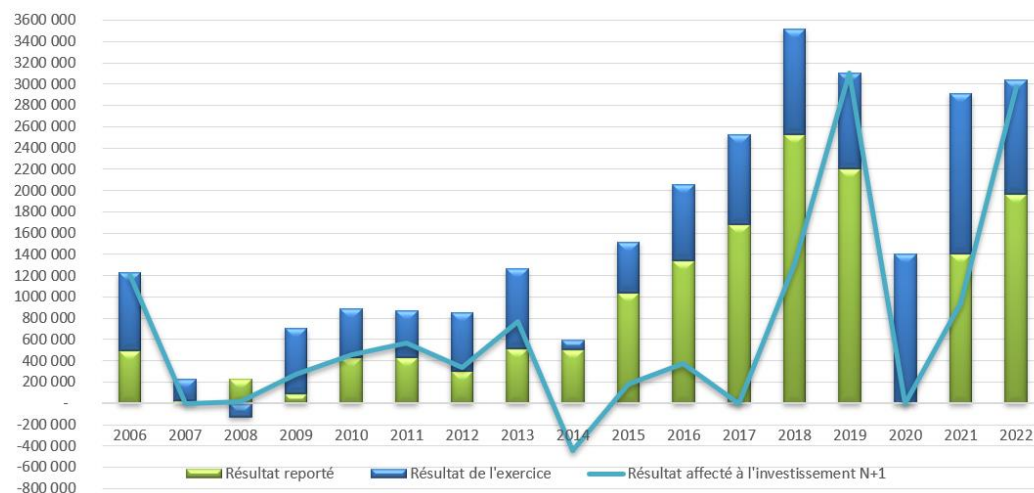
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TALANT	
Excédent de fonctionnement 2022	3 037 823,49
Déficit d'investissement 2022	- 1 379 725,70
Solde des restes-à-réaliser en 2022	- 812 383,78
<i>RaR Dépenses</i>	981 521,58
<i>RaR Recettes</i>	169 137,80
Besoin de financement de l'exercice 2022	- 2 192 109,48
Affectation au budget supplémentaire 2023	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	2 192 109,48
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	779 844,01
Excédent de fonctionnement (compte 002)	65 870,00

Tenant compte d'un résultat antérieur reporté de 1,97 M€, et du résultat courant de l'exercice 2022 de 1,07 M€, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 3,04 M€. (2,9 M€ en 2021).

Toutefois, la majeure partie de cet excédent servira à la couverture du **besoin de financement de la section d'investissement évalué à 2, 19 M€** et constitué de :

- Solde déficitaire de l'exercice 2022 de -13 K€ ;
- un solde important de restes-à-réaliser 2022 : -812 K€
- un déficit antérieur reporté de -1 367 K€

B - L'évolution du résultat de fonctionnement et de son affectation en investissement



L'excédent de fonctionnement résiduel de 846 K€ sera affecté à l'investissement à hauteur de 780 K€, portant la part du résultat cumulé de fonctionnement affecté à l'investissement à 98 %.

Les 2 % restants, soit 66 K€, seront reportés en fonctionnement.

C - L'affectation des résultats depuis 3 ans

Proposition d'affectation du résultat 2022 soumise au vote		2021		2020	
INVESTISSEMENT :		INVESTISSEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté	-1 366 647,00	Résultat reporté	1 232 792,27	Résultat reporté	-2 577 843,22
Solde d'exécution 2022	-13 078,70	Solde d'exécution 2021	-2 599 439,27	Solde d'exécution 2020	3 810 635,49
Résultat cumulé (déficit)	-1 379 725,70	Résultat cumulé (déficit)	-1 366 647,00	Résultat cumulé (déficit)	1 232 792,27
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
Depenses	981 521,58	Depenses	404 267,09	Depenses	1 313 495,08
Recettes	169 137,80	Recettes	824 279,00	Recettes	409 000,00
Solde des restes à réaliser	-812 383,78	Solde des restes à réaliser	420 011,91	Solde des restes à réaliser	-904 495,08
Besoin de financement	-2 192 109,48	Besoin de financement	-946 635,09	Besoin de financement	328 297,19
FONCTIONNEMENT :		FONCTIONNEMENT :		FONCTIONNEMENT :	
Résultat reporté	1 966 612,56	Résultat reporté	1 402 396,46	Résultat reporté	0,00
Résultat de l'exercice 2022	1 071 210,93	Résultat de l'exercice 2021	1 510 851,19	Résultat de l'exercice 2020	1 402 396,46
Résultat cumulé (excédent)	3 037 823,49	Résultat cumulé (excédent)	2 913 247,65	Résultat cumulé (excédent)	1 402 396,46
AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :		AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :		AFFECTATION DES RESULTATS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	2 192 109,48	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	946 635,09	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	779 844,01	Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)		Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	
Excédent de fonctionnement (compte 002)	65 870,00	Excédent de fonctionnement (compte 002)	1 966 612,56	Excédent de fonctionnement (compte 002)	1 402 396,46

L'excédent net disponible à réaffecter au budget supplémentaire 2023 n'excédera pas 846 K€. Il était de 1 966 K€ en 2022.

Les marges demeurent en fonctionnement (toujours un excédent courant de l'ordre de 1M€) **mais elles se réduisent** car elles ont participé largement à autofinancer les investissements 2021 et 2022.

L'affectation de la majeure partie de l'excédent en investissement permettra également d'autofinancer une part des investissements 2023 et de réduire l'emprunt d'équilibre.

La part affectée au fonctionnement préservera un niveau minimum des ressources à mettre en face d'éventuelles nouvelles dépenses à intervenir d'ici la fin 2023.